

L'Ambrosie trifide n'est pas la bienvenue en Europe

Empêcher l'introduction, l'établissement et la dissémination de l'Ambrosie trifide (*Ambrosia trifida* L.) dans l'Union Européenne. C'est le verdict des experts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui a rendu son avis sur les risques liés à l'Ambrosie trifide ⁽¹⁾ en juillet dernier.

En effet, l'Ambrosie trifide est connue pour être une **mauvaise herbe très impactante** en agriculture (cf. Fig.1) (colonisation des cultures d'été) mais aussi sur la santé humaine avec **l'émission de pollens à fort pouvoir allergisant**.

Elle a été introduite en Europe depuis l'Amérique du Nord via le transport de lots de semences contaminées destinées à l'alimentation du bétail ou à l'industrie agroalimentaire. Actuellement, il n'y a **pas de contrôle ou de réglementation** particulière en Europe sur ces importations vis-à-vis de leur contamination potentielle en semences d'Ambrosie trifide. A noter cependant qu'en France, l'importation des semences d'Ambrosie trifide est désormais réglementée par l'arrêté du 26 avril 2017.

Or, l'Union européenne possède de nombreuses zones sur son territoire à l'écologie et au climat favorables au développement de cette plante. Bien que pour le moment son niveau d'invasion soit faible, il est donc possible qu'elle puisse se disséminer et coloniser une large partie du territoire. En France (cf. Fig.2), elle est présente majoritairement dans des parcelles cultivées du Sud-Ouest (Haute-Garonne et Ariège).

L'Anses propose alors différentes mesures pour lutter contre elle :

- Contrôle de l'absence totale de graines d'A. trifida dans les lots de semences à l'entrée dans la zone de l'Union Européenne
- Utilisation généralisée de semences garanties exemptes de graines d'A. trifida
- Surveillance de l'apparition et du développement de nouvelles populations
- Mise en œuvre de mesures d'éradication précoce des populations nouvellement signalées
- Mise en œuvre d'un plan de confinement ou d'éradication des populations déjà établies

Cette ambrosie est classée, par les pouvoirs publics, comme nuisible à la santé humaine mais pas en tant que nuisible à la santé des végétaux.

Dans ce numéro :

L'Ambrosie trifide n'est pas la bienvenue en Europe

Un premier bilan de la Journée internationale de l'ambrosie en France

La plateforme signalement ambrosie de plus en plus utilisée

Actualités

« D'un point de vue agricole, les parcelles contaminées (d'Ambrosie trifide) subissent très rapidement un impact qui peut se traduire jusqu'à une **perte totale de la récolte** et des **coûts supplémentaires** de gestion de la parcelle ».

Extrait du rapport de l'Anses ⁽¹⁾.



Fig.1-Ambrosia trifida L. dans un champ de tournesols

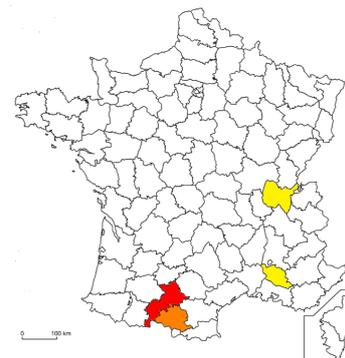
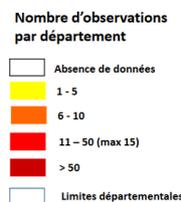


Fig.2-Nombre d'observations départementales, de présences actuelles (données remontées de 2000 à 2015), pour A. trifida

Un premier bilan de la Journée internationale de l'ambrosie en France

La période juin/juillet est favorable à l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur la problématique ambrosie, avec notamment **la Journée internationale de l'ambrosie** qui s'est tenue cette année **le 24 juin dernier**. L'Observatoire dresse un **premier bilan des événements** qui se sont déroulés sur le territoire national via un petit questionnaire envoyé aux différents organisateurs*.

**Sur environ 75 manifestations connues en France, nous avons recueilli 1/3 de retours des organisateurs*

Cette année, parmi les organisateurs, on retrouve majoritairement des **collectivités territoriales**, des **FREDON** puis des **associations** et **acteurs de la santé**. Ces manifestations ont été réalisées pour la plupart dans la moitié sud de la France, dans les régions où la densité d'ambrosies est importante, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes (**Fig.3**).

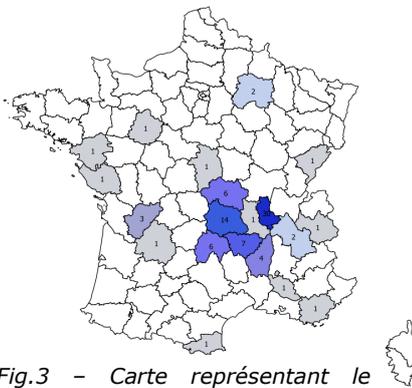


Fig.3 - Carte représentant le nombre d'évènements de la JDA 2017 en France métropolitaine.



Fig.4 - Arrachage collectif d'ambrosie en bord de route près de Besançon (25)- juin 2017

Malheureusement, très peu d'animations ont été organisées dans les zones de front de colonisation.

Les types d'actions ont été variés. On retrouve principalement la mise en place d'opérations d'**arrachages collectifs**, l'organisation de **visites de terrain (Fig.4)**, la mise en place de stands d'informations, l'organisation et la tenue de conférences, la distribution de documentations, l'organisation de réunions et des séances d'animations pour les enfants avec le kit Cap'tain Allergo.

Toutes ces animations ont retenu l'attention d'un **public** (en majorité jusqu'à 50 personnes), **tout aussi varié** : élus, employés municipaux, particuliers, gestionnaires de milieux, agriculteurs, enfants, professionnels de santé... ainsi que les médias puisque **les 3/4 des évènements ont été relayés dans les journaux et/ou radios locaux**.

La grande majorité des organisateurs de 2017 vont reconduire ces évènements l'année prochaine. Toutefois, il a été noté une **possibilité d'optimiser la communication à grande échelle**. L'idée **d'un site ou d'une plateforme nationale en ligne permettant aux organisateurs d'inscrire leurs animations** et d'en assurer la communication par l'intermédiaire de l'Observatoire des ambrosies est une piste envisageable.

La plateforme signalement ambrosie de plus en plus utilisée

Mise en place pour l'ex-région Rhône Alpes en 2014, **la plateforme signalement ambrosie est, depuis 2016, étendue sur tout le territoire national**. Depuis le **début de l'année 2017, 5617 signalements ont été effectués**, principalement via [le site internet](#) (60%), puis via l'application mobile (21%).

Sans surprise, c'est dans **l'ex-région Rhône-Alpes qu'on y retrouve le plus de signalements (Fig.5)**, avec 27% dans le Rhône et 22% en Isère. On en retrouve également beaucoup dans les **départements auvergnats** (Puy de Dôme et Allier) avec respectivement 270 et 188 signalements. La plateforme a également capté quelques dizaines de signalements dans les zones de front tels que les départements de la Charente, du Jura et de Saône et Loire.

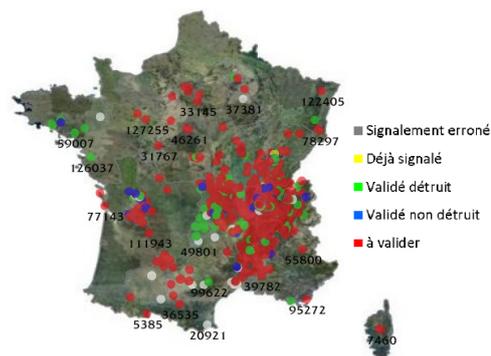


Fig.5 - Répartition des signalements en France au 29 août 2017

Concernant les milieux colonisés, les ambrosies ont été trouvés en majorité dans les surfaces agricoles (40%) puis sur les bords de routes (31%). Les résidences/jardins ferment le podium avec 13%.

Seul bémol, près des deux tiers des signalements de la plateforme n'ont pas encore été validés par les référents. Mi-juillet, le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) a contacté les référents et leur a demandé de modifier les statuts de ces signalements « à valider » et de faire arracher l'ambrosie au plus vite.

Pour rappel, vous pouvez signaler l'ambrosie par différents biais : l'application smartphone, le site internet <http://www.signalement-ambrosie.fr/>, par mail contact@signalement-ambrosie.fr ou par téléphone au 0 972 376 888.

Sources d'information

(1): Rapport d'expertise collective - Saisine n° « 2016-SA-0090 » [Analyse de risque relative à l'ambrosie trifide \(Ambrosia trifida L.\) et élaboration de recommandations de gestion](#)

Actualités

- ♦ A vos agendas ! La **3ème Journée nationale de la qualité de l'air** aura lieu le **mercredi 20 septembre 2017**. Cette journée a pour objectif de **sensibiliser les citoyens sur l'importance de respirer un air de bonne qualité**. Les évènements sont communiqués sur la [plateforme dédiée](#).
- ♦ Pour rester connecté avec nos actualités, visitez le blog de l'Observatoire des ambrosies : ambrosie-blog.org.

Rédaction :

Sarah LABRUYERE
Marilou MOTTET



Tous numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables sur : ambrosie-blog.org